

Les chemins de la République

«... Mais, tandis qu'une immense vague de fond se formait dans les profondeurs, il (l'Ancien Régime) se montrait incapable de s'adapter à un monde nouveau. C'est alors qu'au milieu de la tourmente nationale et de la guerre étrangère apparut la République. Elle était la souveraineté du peuple, l'appel de la liberté, l'espérance de la justice. Elle devait rester cela à travers les péripiéties agitées de son histoire.»

Charles de Gaulle, 4 septembre 1958

Voici 200 ans naissait la République. Résultat plutôt inattendu d'une accélération de l'histoire. L'événement ne bouleverse pas le quotidien des Français sinon que les actes officiels, datés jusque-là de l'an IV de la Liberté, le seront désormais de l'an I de la République. Cet aménagement de calendrier entre immédiatement dans les faits à Paris comme à Chauny (1). Pour le reste, la France change de régime presque honteusement, nous en verrons les raisons dans un premier moment.

Mais il faut se garder de scruter l'histoire en myope, le nez sur les faits. On risquerait de ne voir que hasard, initiatives individuelles dans le temps court de trois ans et demi qui s'écoule entre mai 89 et septembre 92. Il y a, en fait, une lente maturation intellectuelle qui s'enracine dans les siècles antérieurs. Sur le long temps, tout change insidieusement et l'explosion de 89-92 n'est que le spasme d'une situation qui a longuement et incomplètement mûri, comme nous le verrons dans la réflexion qui tiendra lieu de seconde séquence à cet exposé.

Il faudra voir enfin comment cette République s'est affermie puisque personne ou presque ne la conteste aujourd'hui. Certes, des royalistes existent encore. On les voit rituellement brandir les oriflammes de leurs divisions, mais ils ne constituent plus qu'un groupuscule ethnographique plus pittoresque qu'inquiétant en dépit des bergers parfois louches qui s'efforcent de les rameuter. Cerise sur le gâteau en quelque sorte. La République est assez forte maintenant pour tolérer les contestations et les talents imaginatifs de ses enfants. Les Français cultivent encore avec nostalgie, voire émotion, le souvenir de leurs rois. Le destin tragique de Louis XVI les touche le temps d'un sondage d'opinion pour le profit commercial à peu près exclusif de médias avisés, mais ils se satisfont tout à fait de ce monarque que la V^e République leur propose d'élire périodiquement.

(1) Arch. dép. Aisne, L 1685 registre des délibérations du district de Chauny 25/9/92.

Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. Aussi essayerons-nous de suivre - du moins dans la mesure où nos sources fragmentaires (2) le permettront - les sinuosités des chemins chaunois de la République.

En 1789 il n'y a guère de républicains en France. L'allégeance au bon roi, père de ses sujets, est constante dans les cahiers de doléances. On peut souligner comme une curiosité les recherches d'un Lavicomterie théorisant sur la République et tous les députés qui comptent à l'assemblée constituante, de Mirabeau à Robespierre en passant par Sieyès, sont favorables à une monarchie constitutionnelle. Rappelons que le jeune Saint-Just installé à Blérancourt écrit *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, sorte d'éloge de ce régime.

Pas de républicains non plus à Chauny, naturellement. Les attributions vont changer avec la mise en place des nouvelles institutions mais les hommes ne changent pas. On retrouve aux affaires avant comme après mai 1789 l'élite des mêmes hommes issue des mêmes familles : les Boileau de Maulville, les Hébert, les Guillaume, etc...

Pas de républicains mais des valeurs républicaines qui sont définies et inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : égalité en droit, reconnaissance des mérites personnels et des talents, libertés de pensée, d'opinion, d'expression, d'aller et de venir, inviolabilité de la propriété, tout ce qu'on appellera plus tard et aujourd'hui encore les principes de 89.

A l'appui de ces principes s'élabore dans la constitution naissante la séparation des pouvoirs et déjà une ambiguïté : faut-il donner ou non le droit de veto au roi, détenteur du pouvoir exécutif ? Sans veto, la souveraineté appartiendrait bien aux députés du peuple légiférant sans entrave. Avec le veto la souveraineté resterait au roi puisqu'il pourrait s'opposer à la volonté des législateurs.

L'ambiguïté va tomber le 21 juin 1791. Louis jette le masque et son équipée malheureuse à Varennes va contraindre chacun à la réflexion et va radicaliser les clivages. La majorité de l'Assemblée reste néanmoins profondément attachée à la monarchie constitutionnelle. Elle accrédite la thèse invraisemblable de l'enlèvement et, le 15 juillet, le rapport de sa commission d'enquête innocente le roi. Cette manœuvre fait exploser le club des Jacobins où certains proposent la mise en accusation de Louis XVI. Les royalistes constitutionnels comme Barnave, La Fayette et Sieyès quittent les Jacobins pour fonder le club des Feuillants.

(2) Les archives de Chauny ont subi les destructions des deux guerres mondiales. Heureusement les archives antérieures à 1789 avaient été déposées aux Archives départementales où l'on trouve également les délibérations du district (série L). Pour la suite, nous ne disposons pas des registres de délibération municipale avant 1858 (à l'exception du volume allant de mars 1795 à juillet 1796). Par ailleurs, à l'occasion du centenaire de la Révolution, l'abbé J. Caron a retracé les grands moments de la Révolution à Chauny en citant et même quelquefois en reproduisant des sources aujourd'hui disparues dans le Bulletin de la Société académique de Chauny (cote Arch. dép. Aisne, 8° R 10^a et 8° R 10^b). Ces documents - pour subjectifs que soient les choix de l'abbé Caron - n'en sont pas moins précieux.

Répercussion à Chauny : Hébert qui épouse les thèses feuillantines fonde la société populaire dans les premiers jours de juillet 1791.

On l'accusera plus tard, probablement à juste titre, d'avoir fait signer une pétition pour que la société chaunoise soit affiliée à celle des Feuillants de Paris (3). Rien de surprenant en effet qu'Hébert, commandant de la garde nationale à Chauny, soit une antenne locale de La Fayette.

Un mouvement se dessine dans tout le pays en faveur de la République. Mais l'idée républicaine n'est pas très mobilisatrice, car aux yeux des hommes d'ordre qui animent la vie publique, elle est entachée de connotations anarchiques. Aussi, le club des Jacobins préfère rédiger une pétition demandant la déchéance royale et, lorsque les manifestants vont porter cette pétition au Champ de Mars, le 17 juillet, La Fayette et Bailly, maire de Paris, font tirer sur la foule pour la disperser.

Cet épisode sanglant crée une fracture irréversible et, dans la nouvelle assemblée législative, l'hostilité au roi va se cristalliser autour des 136 députés inscrits au club des Jacobins qui vont saisir toutes les occasions pour demander la déchéance.

Cette radicalisation porteuse d'irrépressibles passions est en partie à l'origine de la déclaration de guerre à l'Autriche le 20 juillet 1792. Le clan La Fayette-Louis XVI pense en effet qu'une guerre limitée aurait pour conséquence de mater les fauteurs de révolution, et les Jacobins, sauf Robespierre, comptent sur les opérations militaires pour exporter la Révolution. Les uns et les autres jouent aux apprentis sorciers en déclenchant des forces qu'ils seront incapables de maîtriser.

De fait, le fossé se creuse entre le souverain et ses adversaires. Le 20 juin 92 le peuple des faubourgs porte une pétition de protestation contre l'emploi du veto, le renvoi de Roland et l'inaction des armées. Pendant presque deux heures les Parisiens défilent aux Tuileries devant le roi en l'insultant. Louis oppose à cette manifestation une fermeté tranquille qui exaspère ses adversaires et galvanise ses partisans dans tout le royaume, notamment à Chauny.

Il faut rappeler que Chauny compte deux ensembles (le centre-ville et le quartier périphérique de la Chaussée), deux paroisses et deux sociétés. Autour de Saint-Martin une petite et moyenne bourgeoisie constituée de gens de robe, notaires et avoués, de commerçants, de rentiers de la terre et de nombreux officiers, notamment ceux de la maîtrise des eaux et forêts. Pour la plupart, ils épousent avec enthousiasme la première révolution car, à l'aisance, ils joignent la connaissance et le talent. Les droits solennellement gravés dans la Déclaration justifient leurs prétentions à des fonctions de direction. La famille Hébert en est parfaitement représentative. Originaire de Paris où son père était receveur des rentes de l'Hôtel de Ville, Michel-Jean-Baptiste fera carrière à la maîtrise des eaux et forêts

(3) Arch. dép. Aisne, L 2117 n° 155 séance du 17 prairial.

de Chauny, introduit par son beau-père Garde de Muret (4). Il est élu maire de la ville en janvier 1790 alors que, six mois plus tôt, son fils Constant Jean-Baptiste, lui aussi receveur particulier de la maîtrise des eaux et forêts, avait été nommé commandant en chef de la garde nationale (5). Il sera un notable de premier plan pendant et après la Révolution, maire à son tour, franc-maçon à la loge de la Parfaite Union de Laon, puis délégué à la loge des vrais enfants de la Lumière à Chauny (6).

Cette bourgeoisie moderniste ne fraye pas avec les habitants de la Chaussée où s'activent les petites gens de la terre, de la forêt et du port : cultivateurs, jardiniers et tisserands, bûcherons, marinières, préposés au flottage du bois ou pêcheurs de poissons. C'est là un autre monde.

On comprend dès lors que les enjeux révolutionnaires ne soient pas les mêmes pour les paroissiens de Saint-Martin et de Notre-Dame. Ceux-ci prendraient volontiers à leur compte le mot de Danton : «Vous étiez au-dessous, mettez-vous au-dessus, voilà la Révolution». Ils ont soutenu les forces de changement, accueilli l'évêque constitutionnel, ils ont fourni plus que leur contingent d'hommes aux armées et peuvent être classés au rang des patriotes avancés (7).

Pour en revenir aux suites du 20 juin 92, c'est bien le parti royaliste qui l'emporte à Chauny puisqu'une pétition, rédigée par les membres de la municipalité et du district, condamnant la fameuse journée, rassemble plus de 300 signataires, tous de la paroisse Saint-Martin et aucun de Notre-Dame. Il est vrai que les habitants de la Chaussée, connus pour leurs opinions avancées, n'avaient pas été invités à signer !

Au niveau national, la situation des armées se détériore rapidement. Stimulé par la menace austro-prussienne, le peuple parisien envahit les Tuileries, suspend la royauté et décide l'élection d'une Convention. Les partisans de la monarchie constitutionnelle disparaissent de la scène politique. La Fayette tente en vain d'entraîner son armée sur Paris et quitte la France, compromettant ainsi ses partisans. Du coup, à Chauny, les républicains de la Chaussée, appuyés sporadiquement par l'armée révolutionnaire en stationnement dans la ville, vont s'imposer aux fayettistes de Hébert. On sait d'ailleurs qu'au moment où sont perpétrés les massacres de septembre à Paris, il y a des incidents violents à Chauny contre les royalistes.

Néanmoins, aux yeux des honnêtes gens, ces excès discréditent les républicains. La mauvaise réputation qui les accompagne explique que la République entre par la petite porte, presque furtivement. Le 21 septembre, 300 députés, encore en séance, abolissent la royauté et le lendemain

(4) Registres paroissiaux Saint-Martin de Chauny, le 24 juillet 1764.

(5) J. Caron : «cent ans à Chauny» dans Bulletin de la Société académique de Chauny, t. IV, pp. 39 et 42.

(6) Arch. nat., département des manuscrits, FM² 251, tableau des maçons à Laon en 1805. (7) Ces informations et celles qui suivent sont fournies par une très intéressante «pétition des citoyens de Chauny» publiée dans les *Archives parlementaires* 1re série, t. 66, p. 434 et suivantes.

Billaud-Varenne propose de dater les actes publics de l'an I de la République. Pas d'éclat, pas de solennité. Près d'un siècle plus tard, lorsqu'il fallut choisir une date de fête nationale, on pensa au 22 septembre mais on lui préféra le 14 juillet. Voici les faits, réfléchissons maintenant à l'idée de République telle qu'elle pouvait être reçue par les contemporains.

Observons d'abord que l'institution est sans passé en France et, qu'ailleurs, les références les plus proches dans le temps sont souvent peu séduisantes. Les Républiques de Venise, de Gênes ou des Provinces-Unies ont été des oligarchies fort peu démocratiques. Les cantons suisses qui forment la république fédérative sont dominés localement par toutes sortes d'aristocraties féodales. Les progrès démocratiques de la Confédération, qui pour l'heure envoie des mercenaires à tous les trônes d'Europe, ne s'épanouiront qu'à l'image des principes de la Révolution française. Même la toute récente république des Etats-Unis, présentée parfois comme une matrice, bâtit sans état d'âme sa prospérité industrielle et commerciale sur l'esclavage.

Finalement nos compatriotes sont surtout impressionnés par la référence à l'Antiquité. Leur culture est puisée dans l'histoire de Rollin, constamment rééditée à l'usage des collèges depuis le XVII^e siècle. Or la lecture qu'offre Rollin est pour le moins réductrice des réalités. Contentons-nous de rappeler par exemple qu'il passe sous silence à Athènes la distinction entre citoyens, métèques et esclaves ! Ceux qui proclameront la République ont tous lu Plutarque (*de viris illustribus*) qui transmet une sorte de mythe historico-politique mais ils ignorent Thucydide qui introduit l'histoire critique. Le résultat est qu'ils vont entrer en révolution avec d'immenses illusions sur les mérites intrinsèques de la République. Beaucoup parmi les plus désintéressés penseront longtemps qu'un simple changement de régime guérira des maux dont on a souffert jusque-là et enfantera un homme nouveau. Quel malentendu !

En fait la Révolution est bien à l'origine d'une ère nouvelle puisqu'il s'agit de passer d'une cité fondée sur la révélation avec un pouvoir de *droit divin* incarné par un *monarque héréditaire*, père de ses sujets, à une cité fondée sur la raison avec un pouvoir organisé par les *citoyens élus* sur les bases du dogme tout neuf des *droits de l'homme*.

On pressent l'ampleur du changement sans qu'il soit guère possible de mesurer le temps nécessaire à sa réalisation. Certes le processus est enclenché depuis des décennies. Des penseurs comme Montesquieu, Voltaire, Rousseau et les Encyclopédistes ont approfondi la réflexion sur la séparation des pouvoirs, la place de la divinité sur la terre, les droits naturels de l'homme, les conditions d'une vie politique plus démocratique... Les salons, les sociétés de pensée, notamment la très active franc-maçonnerie, et même les enseignants, surtout les Oratoriens, ont vulgarisé les idées modernistes dans les élites. Mais tous les débats autour de l'idée de République sont plus rhétoriques que politiques parce que les temps ne sont pas mûrs.

Passer en effet de la révélation à la raison ne veut pas dire nécessairement tuer Dieu mais faire triompher la tolérance, clarifier et distinguer conscience et citoyenneté. Or les catholiques ne se rallieront, à l'invitation du pape Léon XIII, qu'en 1892 (de sorte que 1992 est le bicentenaire de la République mais aussi le centenaire du ralliement !) et la séparation de l'Église et de l'État ne sera à peu près admise qu'après la Première Guerre mondiale.

Passer de l'état de sujet à celui du citoyen-élu suppose un long cheminement intégrant l'instruction pour tous et l'accession à la conscience politique. Or le suffrage universel sera institutionnalisé par la seconde République, placé dans les conditions de liberté sous la troisième et accessible aux citoyennes en 1945 seulement.

Passer enfin d'une République politique à une République sociale véhicule des notions suffisamment relatives pour que l'on puisse s'interroger sur la proximité des échéances. Sur ce point le monde n'en est encore qu'aux expériences balbutiantes et... souvent douloureuses.

Bref, même J.J. Rousseau le plus hardi des philosophes, prônant un contrat social entre citoyens, ne croit pas la République possible dans un grand pays et, lorsqu'elle est proclamée en 1792, elle triomphe en fait comme idéal mais il lui faudra encore un siècle pour triompher comme régime.

L'installation définitive de la République fut en effet chaotique. Entre Césarisme et République la lutte fut longue, longtemps indécise et celle-ci ne l'emporte qu'après les soubresauts révolutionnaires, le Premier Empire, la Restauration et le Second Empire. La proclamation du 4 septembre 1870 est formelle puisqu'il faudra attendre l'amendement Wallon (1875) voté à une voix de majorité pour glisser le terme de République dans la constitution. Pour venir à bout de ses adversaires (extrême-gauche, Église, armée) le nouveau régime devra massacrer les communards (1871), exploiter les divisions des royalistes, écarter Boulanger et dominer les catholiques.

Pendant tout ce temps, une mêlée franco-française oppose royalistes et républicains. Dans ce qu'il nous reste d'archives sur Chauny, la fréquence d'interventions est favorable aux premiers même si l'outrance verbale au service de convictions sincères est des deux camps.

Nous donnerons d'abord la parole aux républicains puisque, par chance, Jules Caron a transcrit - en s'excusant de divulguer des opinions si contraires aux siennes - les archives relatant la fête de la fondation de la République du 1^{er} vendémiaire an VII (22 septembre 1798). Passons sur l'ordonnancement de la manifestation dont le point d'orgue a été le moment des discours prononcés d'un autel surmonté de la déesse de la Liberté et qu'on avait dressé sur la place. Aux propos du Président rappelant que la vertu est le ressort de la République fait écho la réponse d'un vétéran, Philippe Gosset, 86 ans, ancien religieux (8) : «... *Nous sentons*

(8) *Bulletin de la Société académique de Chauny*, t. IV, pp. 108-109.

comme vous, citoyen président, tous les avantages du républicanisme. Pouvons-nous en effet nous rappeler l'histoire des Athéniens, des Spartiates et des Romains sans rougir de l'existence que nous avons traînée sous l'empire du despotisme ? sous le règne du féroce Louis XIV, dépeuplant le royaume et épuisant les finances par des guerres interminables, des proscriptions odieuses et mille somptuosités dictées par ses caprices et son orgueil, sous celui du luxurieux Louis XV abruti dans l'ordure et la lubricité et à qui les trésors les plus abondants ne pouvaient suffire pour contenter sa brutale passion, sous l'imbécile (Pouh !) Louis XVI gouverné par une harpie impitoyable qui, pour ne rien dire de plus, envahissait tout le numéraire de la France afin de le prodiguer à son insatiable frère. Ah ! Français... j'ai porté les fers de ces trois tyrans ; sous eux ma plus belle qualité était celle de sujet. Le seigneur de mon village me traitait de vassal et le plus petit gentillâtre m'appelait roturier. Suis-je donc né, me suis-je cent fois dit, suis-je donc né pour vivre dans l'opprobre, l'avi-lissement et le mépris ?

Bénéissons donc, citoyens, bénissons ce jour fortuné, glorieux et à jamais mémorable où la Nation s'élevant à la hauteur de son être, terrassant d'un seul coup jusqu'à l'ombre de la servitude, a su nous rendre la liberté, nous rappeler à l'égalité et nous donner la vraie noblesse qui est celle des généreux sentiments.

Ainsi rendu tout entier à moi-même et devenant aussi grand qu'un Athénien, aussi fier qu'un Spartiate, aussi courageux qu'un Romain, je jure une haine éternelle à la royauté et à l'anarchie et une fidélité inviolable à la constitution de l'an III. Vive la République !»

N'allez pas en déduire que les Chaunois sont d'indéfectibles républicains, car dès la première restauration le souverain retrouvera ses fidèles. Hébert évoquant «Louis le désiré» (et justifiant ainsi les accusations de ses adversaires révolutionnaires) s'écriera : «... nos enfants ... diront : «nos pères ont été victimes eux-mêmes du meurtre du Roi Martyr mais ils n'ont pas été complices de ceux qui l'ont assassiné». Il inspire l'adresse que le conseil municipal envoie à Sa Majesté le 23 mai 1814 :

«Sire, la ville de Chauny, jalouse de manifester les sentiments dont elle a été constamment animée pour l'auguste famille des Bourbons, saisit avec empressement le premier moment qu'elle a de libre pour venir supplier Votre Majesté d'agréer l'hommage de son profond respect et déposer à ses pieds son serment de fidélité.

Cette ville, Sire, un des plus anciens domaines de votre majesté a été plusieurs fois honorée de la présence du bon roi Henri IV dont elle conserve un glorieux souvenir. Avec quel enthousiasme elle a repris les armoiries que vos illustres ayeux lui ont accordées, ces armoiries portant un château flanqué de trois tours enrichies de l'écusson de France avec cette devise : Lilia calniacis validae sunt turribus arces (9).

(9) Les lys de Chauny sont de solides défenses pour les tours de la ville.

Depuis leur disparition, Sire, nous ne l'avons que trop senti ; mais le ciel a exaucé nos vœux en rendant Votre Majesté à notre amour et au trône de ses ancêtres. Ces lys précieux vont de nouveau nous protéger ; nos malheurs sont enfin terminés et votre règne, Sire, a déjà commencé le bonheur de la France (10).»

On sait que ce grand bonheur fut de courte durée puisque Napoléon revint pour cent jours, que la ville fut occupée et imposée à 100 000 francs par les Prussiens. Cela n'empêcha pas ses édiles d'organiser une souscription publique «pour offrir une médaille d'or de deux onces au commandant prussien de la Place de Chauny sur laquelle on fit graver : *«la ville de Chauny reconnaissante à M. de Beulwitz, commandant de la place de Chauny (11)»*. Et comme entre temps von Beulwitz était parti à Sedan, on la lui envoya là-bas ! Les malheurs de notre histoire 56 ans plus tard transformeront ce geste en symbole !

Il est vrai que les lys incarnés par Louis XVIII étaient rentrés dans les fourgons des ennemis de la France et que pour les royalistes chaunois mieux valait l'occupation que la révolution. Le 25 avril 1816 ils réaffirment leur foi à l'occasion de l'inauguration du portrait du roi dans la salle des séances du conseil municipal.

«Nous, soussignés, habitants de la ville de Chauny, jurons devant le Dieu Tout-Puissant et sur son Saint Évangile, que, n'ayant jamais adhéré de fait et de volonté aux principes impies et séditeux introduits et professés en France par une minorité factieuse, nous regardons la mort du Roi très-chrétien, Louis XVI, comme le plus exécrationnable de tous les crimes ; reconnaissons que les fléaux que Dieu a versés sur notre malheureuse patrie en sont la punition ; et déclarons que notre plus grand regret est de n'avoir pu verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour arrêter le coup fatal qui fit tomber une tête aussi chère que sacrée (12).»

Ces ardentes convictions sont partagées par la franc-maçonnerie locale fraîchement installée. En 1812, en effet, quelques francs-maçons nouveaux venus dans la ville comme fonctionnaires ou militaires, y créèrent la loge Saint-Jean sous le titre distinctif des vrais enfants de la Lumière. Constant Hébert, déjà maire, lui-même en loge à Laon, en devint le Vénérable en 1819 et lui donna une orientation très royaliste ainsi qu'en témoignent les principes affirmés dans son discours d'installation : *«... la société politique n'en appréhende rien [de la Franc-Maçonnerie]... si un franc-maçon pouvait être parjure à son roi et à son pays, sans oublier la morale de ses préceptes, manquer à la conscience et à la probité, l'entrée du Temple lui serait à l'instant interdite... (13)»*. Et lorsqu'en 1826 le Grand Orient demande aux loges de sanctionner un ouvrage subversif

(10) Bulletin de la Société académique de Chauny, t. IV, pp. 141-142.

(11) Cité par J. Caron in *Histoire populaire de Chauny et de ses environs*. rééd. Sedopols 1985, p. 8.

(12) J. Caron *op. cit.*, p. 26.

(13) Arch.nat., FM³ 275 registre des séances de la loge de Chauny 15/10/1819.

édité par l'un des leurs, les vrais enfants de la Lumière condamnent l'écrit comme «... *contraire à nos principes, à nos statuts, à notre philanthropie (sic) et surtout à notre attachement invincible pour le gouvernement paternel qui protège notre antique institution...* (14)».

L'absence d'archives ne nous permet pas de savoir comment Chauny traversa l'instauration et la disparition de la II^e République. En revanche, au moment de la Commune, son conseil municipal s'engagea résolument dans une attitude pro-versaillaise (15). Thiers a incarné de façon représentative les idéaux de ces élites qui acceptèrent la République pourvu qu'elle fût conservatrice. Le dimanche 5 mai 1889, à l'invitation du Préfet, on commémora le centenaire de la réunion des États Généraux par une distribution de secours aux indigents, une conférence au collège, un concert et un bal public (16). Sobriété. Septembre 92 fut-il commémoré ? Le registre des délibérations municipales est sur ce point muet.

En un siècle, il est vrai, la situation économique a beaucoup évolué. Une autre révolution, industrielle celle-là, passe sur la vallée qui perd peu à peu son caractère rural. L'installation de la manufacture des glaces de Saint-Gobain et de la Soudière à proximité de la Chaussée attire la voie ferrée, multiplie les activités et les emplois. Ce facteur de prospérité atténue les contrastes sociaux entre le bourg et le faubourg. Les tensions s'apaisent et les passions qui secouaient la société pré-industrielle semblent bien retombées cent ans plus tard.

Bernard VINOT

(14) Arch.nat., FM² 213 Minutes des P.V. de séance, pièce 86.

(15) Registre des délibérations communales Chauny 1870-74, p. 90.

(16) Registre des délibérations communales Chauny 1889-93, p. 5.